



<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Aucun symptôme spécifique noté.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter de façon symptomatique.
<b>Informations générales</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Eau. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucune restriction connue.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Aucune.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Aucune.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Pour un usage industriel, porter des équipements de protection individuelle adaptés (voir la rubrique 8).
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Absorber le déversement avec une matière sorbante inerte adaptée comme le sable ou l'argile, puis placer dans un récipient à déchets adapté. Déversement accidentel important : Nettoyer la zone avec de l'eau. Traiter le ruissellement selon les règlements environnementaux applicables se rapportant aux égouts, aux cours d'eau et aux eaux souterraines, en endiguant si besoin est.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Traiter les déversements dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol selon les règlements en vigueur.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Gardez le contenant fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Empêcher la substance de geler. Conserver à une température ne dépassant pas 43 °C/ 110 °F.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Aucune norme d'exposition n'est accordée.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Non nécessaire.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Aucunes dans les conditions normales.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé.
<b>Autre</b>	Aucun dans des conditions normales de travail.
<b>Protection respiratoire</b>	Non nécessaire en général.

<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	Liquide incolore.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Aucune odeur perceptible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	6.9 - 7.4
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	93.33 °C (200 °F)
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	760 mm Hg
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	1
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Totalement soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Stabilité chimique</b>	Le produit est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles. Gel. Températures élevées.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Aucune.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Le contact prolongé ou répété peut causer un dessèchement et une irritation de la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	On ne s'attend à aucun effet indésirable à la suite d'un contact avec les yeux ou la peau.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Non classé.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non classé.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non classé.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non un sensibilisateur de la peau.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Non classé.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Effets chroniques</b>	Non classé.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
<b>Persistence et dégradation</b>	Données non disponibles.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est complètement soluble dans l'eau.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur, en fonction de l'application proposée pour le produit.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon** Sans objet.

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et  
le recueil IBC**

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

**Règlements internationaux** Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

<b>Date de publication</b>	18-Juillet-2015
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Version n°</b>	01
<b>Autres informations</b>	La classification pour les dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.

### Liste des abréviations

PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : très persistante et très bioaccumulable.  
DSD : Directive 67/548/CEE.  
CLP : Règlement n° 1272/2008.

### Références

ACGIH  
ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques  
s Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérrogènes  
ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition  
ESIS (Système européen d'information sur les substances chimiques)  
HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses  
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

### Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.